

**Question écrite de Madame Caroline Cassart, Députée,  
à Madame Valérie Glatigny, Ministre en charge de l'aide à la  
jeunesse, concernant  
Le manque de famille d'accueil en FWB**

Madame la Ministre,

Chaque année, plus de 40.000 enfants sont pris en charge par les services de l'aide à la Jeunesse. A cet égard, il arrive que des mineurs soient éloignés de leur milieu de vie familial. On en comptait 8.000 en 2020, et ce, selon des chiffres récemment diffusés dans les médias. Si la priorité reste l'hébergement chez un membre de leur famille proche, d'autres options subsistent selon les cas et les situations comme les institutions spécialisées, les familles d'accueil, etc.

Madame la Ministre, dans un article de presse publié dernièrement à ce sujet, vous rappeliez qu'un budget de 7 millions d'euros avait été débloqué en son temps, et ce, notamment pour renforcer les services agréés tels que les services résidentiels d'urgence, l'accueil familial d'urgence ou encore les services résidentiels généraux. Pourriez-vous faire le point à ce sujet ?

Toujours dans ledit article, vous faisiez état de votre volonté de soutenir la recherche de familles d'accueil. Vous aviez ainsi annoncé que l'année passée, sur les 374 familles candidates et je vous cite, « *104 seulement ont été acceptées (soit 28%), 64 ont été refusées (17%), 60 se sont désistées (16%), 34 ont été réorientées (9%) tandis qu'il reste encore 112 candidatures à examiner (30%)* ». Selon les informations, quels sont les principaux facteurs qui expliquent ou influencent ces résultats ? Des mesures sont-elles à l'étude pour permettre un traitement plus rapide des dossiers et un renforcement de l'information des familles candidates ?

Plus généralement, pourriez-vous esquisser l'état des besoins en familles d'accueil par province ? Des différences seraient-elles observées ? Des catégories d'âge seraient-elles plus concernées ?

Je vous remercie.

## **La réponse de la Ministre :**

Dans le cadre des moyens budgétaires disponibles, plusieurs mesures ont été prises comme la création de deux nouveaux services permettant l'accompagnement intensif en famille pour les enfants de moins de 6 ans. L'objectif est clairement ici d'accompagner intensivement les parents afin qu'ils puissent jouer leur rôle et d'éviter un placement et donc une rupture de contact entre parents et enfants à un âge où cette rupture peut avoir des conséquences psychologiques lourdes. Il s'agit là d'un soutien à la parentalité qui est un des axes de travail que je souhaite privilégier.

A côté de cela, j'ai augmenté la capacité des services d'accompagnement de l'accueil familial d'urgence de 9 prises en charge et des services d'accompagnement familial de court terme de 6 prises en charge. Il s'agit là de services qui recrutent des familles d'accueil susceptibles de prendre consécutivement plusieurs enfants en accueil d'urgence ou de court terme au cours d'une même année. Les prises en charge dans le cadre de l'accueil familial d'urgence sont de 15 jours, renouvelable une fois pour 30 jours et de 90 jours renouvelable deux fois dans l'accueil familial de court terme.

J'ai aussi opté pour renforcer la prévention à travers deux axes : des passages à la catégorie supérieure pour des services d'actions en milieu ouvert (13 renforts et la création d'une AMO) et la création de deux nouveaux services d'accompagnement du parrainage. Ces services apportent une aide aux enfants et aux parents à leur demande et encourage la solidarité et la participation des jeunes et des familles.

Pour ce qui concerne l'accueil familial, des campagnes de recrutement de familles d'accueil ont régulièrement lieu par différents médias, notamment les réseaux sociaux.

Devenir famille d'accueil est un véritable engagement vis-à-vis d'un enfant, vis-à-vis de ses parents. Cela implique bien plus que les accueillants familiaux. Ceux-ci ont parfois des enfants. Il s'agit donc de veiller à ce que le projet d'accueillir un enfant soit mûrement réfléchi. C'est pourquoi les services d'accompagnement de l'accueil familial prennent un soin particulier à l'information des candidats accueillants familiaux ainsi qu'à la sélection de ceux qui se verront confier un enfant. Il est impératif pour le bien de chacun, enfant accueilli, parents d'accueil et parents de l'enfant, que toutes les précautions soient prises pour éviter un échec qui laisse des traces profondes. L'accueil familial est un mode de prises en charge des enfants en difficulté ou en danger parmi d'autres. L'orientation des enfants vers ce type d'accueil doit être réfléchie dans le cadre du projet pour l'enfant.

Comme j'ai eu l'occasion de l'écrire en réponse à une question parlementaire récente, en 2020, 4.542 enfants ont été pris en charge au moins un jour par un accueillant familial. En 2021, on comptait 4.748 enfants pris en charge au moins un jour par un accueillant familial.

Il y a en permanence environ 3.700 enfants pris en charge par des accueillants familiaux. Pour établir cette donnée, mon administration comptabilise le nombre d'enfants pris en charge le 1<sup>er</sup> mai, qui est considéré, après analyse, comme le jour le plus représentatif des autres jours de l'année.

Vous trouverez ci-après le nombre d'enfants pris en charge au 1<sup>er</sup> mai 2020 et 2021 par type d'accueil.

### **Nombre d'enfants pris en charge en accueil familial par type d'accueil au 1<sup>er</sup> mai**

Type d'accueil familial	2020	2021
Prise en charge par une famille d'accueil moyen/long terme encadrées par un SAAF	1934	1979
Prise en charge par une famille d'accueil moyen/long terme ne bénéficiant pas d'un encadrement par un SAAF	1611	1691
Prise en charge par une famille d'accueil de court terme	35	37
Prise en charge par une famille d'accueil d'urgence	41	38

98 % des enfants sont confiés à des accueillant familiaux dans le cadre d'accueil de moyen/long terme. 55 % de ces enfants bénéficient de l'accompagnement d'un SAAF, tandis que 45 % n'en bénéficient pas.

On constate que le nombre d'enfants chez des accueillants familiaux ne bénéficiant pas de l'encadrement d'un SAAF a crû de 5 % entre 2020 et 2021, alors qu'il n'a crû que de 2 % pour les enfants suivis par un SAAF. Ces services sont occupés à 101 % pour les années 2020 et 2021.

Deux tiers des enfants confiés à un accueillant familial qui ne bénéficiant pas de l'encadrement d'un SAAF sont pris en charge dans leur famille élargie ou leur réseau familial (les grands

parents, la famille élargie, les familiers<sup>[1]</sup>). Dans les SAAF, 60 % des enfants suivis sont pris en charge dans une famille d'accueil qui ne fait pas partie de leur réseau familial.

A ce jour, environ 400 enfants sont enregistrés par les autorités mandantes dans la base de données de l'administration comme étant en attente d'un accueil familial. Il est possible que certains enfants en besoin d'accueil familial ne soient pas enregistrés par les autorités mandantes auprès de mon administration, ce que je déplore, car il est alors difficile d'évaluer les besoins d'accompagnement de l'accueil familial. La répartition des besoins en accueil familial par province n'est pas probante, car l'apparement entre un accueillant familial et un enfant prend en compte de très nombreux facteurs. La proximité géographique peut être un élément, mais souvent il n'est pas prépondérant au regard d'autres besoins.

<sup>[1]</sup> Art 2, 15° du décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse